



COMMUNE DE SAINT-THONAN
CONSEIL MUNICIPAL
N° 3/2026

SEANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Thonan, dûment convoqués, se sont réunis, en séance publique, en mairie, salle du conseil, sous la présidence du maire, Eric MEVEL.

Date de la convocation : 21 mars 2026

Secrétaire de séance : M. Cédric RIBEZZO

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents : M. Eric MEVEL, Maire ; M. Laurent BERTHEVAS, Mme Maryse ALLAIRE, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Alexandra BERTHEVAS, M. Sébastien LAMBERT, Adjoints au maire ; M. Arnaud CARADEC, Mme Myriam CROMBEZ, Mme Béatrice DOUENNE, M. Mickaël GRALL, M. Léo GUILLOU, Mme Cécile JAEHRLING-GOURIOU, Mme Jennifer KERDRAON, Mme Jeannick KERJEAN, Mme Marie-Laure LAOT, M. Ivane LEVENEZ, Mme Christelle PLESSE, M. Jean-Yves PLOUGASTEL, M. Cédric RIBEZZO.

Absent excusé : Néant.

La séance est levée à 21h30.

DELIBERATION N° 25-2026 APPROUVANT LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Eric MEVEL

Le secrétaire,
Cédric RIBEZZO

M. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier postal, 3 Ctr de la Motte, 35044 Rennes, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.